



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Votations cantonales du 17 juin 2007: résultats et commentaires du Conseil d'Etat vaudois

Les Vaudoises et les Vaudois rejettent nettement l'initiative populaire " La Parole aux communes! " avec 64,78% de non. Le Conseil d'Etat se félicite de ce choix. Il regrette en revanche que les votants aient accepté l'initiative populaire " 2 janvier et lundi de Pentecôte: jours fériés pour toutes et tous " à 74,23%. Le taux de participation était supérieur à 44,5% pour ces deux objets.

L'initiative " La parole aux communes! " a été rejetée par 104'296 non contre 56'699 oui (taux de participation : 44,61%). 124'872 votants acceptent l'initiative populaire sur les jours de congé supplémentaires, refusée par 43'361 personnes (participation : 44,96%).

Le Conseil d'Etat se félicite du rejet de l'initiative " La Parole aux communes! ". Pour le Gouvernement vaudois, elle n'aurait en effet pas constitué un progrès démocratique. En effet, il jugeait que ce projet reposait sur une assise démocratique insuffisante: quelques dizaines de municipaux seulement (moins de 200, voire moins de 100 personnes) auraient pu provoquer un référendum cantonal, alors qu'il faut rassembler 12'000 signatures de citoyennes et de citoyens pour l'obtenir.

Pour autant, le Conseil d'Etat réaffirme son attachement à l'autonomie communale et son souci des intérêts des communes. Le Gouvernement est favorable à un dialogue constructif avec les communes. Il entend entretenir des relations apaisées avec elles dans les nombreux domaines qui les préoccupent, y compris la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

S'agissant du second objet de cette votation cantonale, le Conseil d'Etat prend acte de l'acceptation de l'initiative " 2 janvier et lundi de Pentecôte : jours fériés pour toutes et tous! ". Il regrette que ce choix handicape certains commerces vaudois au profit de concurrents situés dans d'autres cantons limitrophes ou en France voisine, ouverts au public ces deux jours. Sur un plan général, il considère qu'il y a lieu de veiller à maintenir globalement une attractivité économique et une flexibilité du travail dans les

divers secteurs d'activité et pense qu'il est préférable de suivre la voie de la négociation entre partenaires sociaux pour définir les droits des employés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 juin 2007

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, chef du Département des institutions et relations extérieures, 079 756 41 60